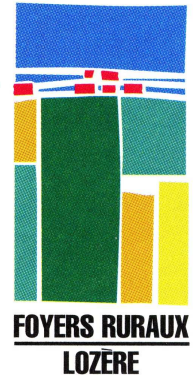




Parc national  
des Cévennes



## La Fédération des foyers ruraux de la Lozère et le Parc national des Cévennes signent une convention de partenariat

La Fédération des foyers ruraux de la Lozère (FDFR 48) mène depuis 1980 des actions qui participent à la valorisation des patrimoines naturel et culturel du département, et notamment du territoire du Parc national. Elle a signé avec l'établissement public du Parc, le 31 mai à Florac, une convention pluriannuelle d'objectifs 2016 – 2018 valant contrat de partenariat au titre de la charte.

La FDFR 48 coordonne et promeut les actions des 70 foyers ruraux du département. Elle porte aussi des actions transversales déployées sur l'ensemble du territoire. Quatre de ses opérations sont plus particulièrement en cohérence avec les objectifs du Parc national et ont été retenues dans le cadre de la convention.

**Contes et Rencontres.** L'histoire de ce festival, fait de spectacles où traditions orales et créations contemporaines se côtoient, est liée à celle du Parc national. *Contes et Rencontres* est né dans le sillage de la politique de diffusion culturelle ambitieuse du Parc dans les années 1980. Créé sous sa forme actuelle en 1992, il a fêté ses 25 ans.

**En chemin, j'ai rencontré.** L'opération consiste en un choix d'itinéraires sur lesquels randonner tout en découvrant les paysages, l'histoire locale, les savoir-faire, l'artisanat, grâce à des rencontres avec des acteurs du territoire : agriculteurs, artisans, artisans d'art, producteurs locaux... Une approche cohérente avec celle du Festival Nature.

**Passe-pierre.** Un écrivain et un illustrateur sont invités en résidence pour découvrir, avec un groupe d'enfants, le patrimoine oral, architectural, historique du village et créer une œuvre écrite et illustrée à partir du légendaire local. Cette opération se déroulera une année sur deux dans le Parc national.

**Transmission des savoir-faire.** Opération qui reflète l'une des préoccupations constantes des foyers ruraux : que savoirs et savoir-faire autour du patrimoine se perpétuent et soient valorisés en tant qu'atouts pour le développement.

La convention reconnaît le rôle constant des foyers ruraux pour impulser et mener des actions en cohérence avec la programmation culturelle du Parc national. Par ailleurs, elle comporte l'engagement de l'établissement public du Parc à verser à la FDFR 48 10 000 € par an pendant trois ans, dont les 2/3 en faveur de *Contes et Rencontres*.

Contact presse : Catherine Dubois  
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 - Mob : 06 99 76 20 20  
[catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes  
6 bis place du Palais – 48400 Florac



*« Il y a des villages où il n'y a que les foyers ruraux pour animer le territoire. C'est un maillage extraordinaire, c'est pourquoi nous sommes très contents de signer avec la fédération des foyers ruraux en tant que représentant de ce mouvement ».* Anne Legile, directrice du Parc national des Cévennes.

*« Par nos actions et celles des 31 foyers ruraux présents sur le territoire du Parc national des Cévennes, nous nous inscrivons pleinement dans les objectifs de celui-ci. Cette convention est pour nous un geste très fort de la part du Parc national et nous l'en remercions ».* Jean-Pierre Allier, co-président de la FDFR

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km<sup>2</sup> et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km<sup>2</sup>, répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.